

## LES NOTIONS CLÉS



### Le Document Unique, qu'est-ce que c'est ?

Ce document regroupe l'ensemble des données recueillies suite à l'analyse et à l'évaluation des risques professionnels. Il permet d'identifier, d'évaluer les risques auxquels sont soumis les salariés d'une structure et de les gérer.

Ce document est **obligatoire** et s'impose à tout employeur **dès le premier salarié**. Il doit être **mis à jour** au minimum une fois par an, après tout changement organisationnel important ou après tout accident de travail, sous peine de **sanction pénale** allant de 1500€ à 3000€ en cas de récidive (1).



### Qui est concerné ?

#### L'EMPLOYEUR

L'**employeur** a pour **obligation** de réaliser ce document et peut se faire accompagner d'une personne compétente (1).

#### LES SALARIÉS

**Les salariés** sont concernés par ce document car celui-ci est élaboré sur la base de leur(s) activité(s).

#### AUTRES ACTEURS

**D'autres acteurs peuvent être associés**, tels que les représentants du personnel, le médecin du travail, ou d'autres organismes extérieurs pouvant aider l'employeur dans cette démarche.



### Quel(s) but(s) ?

#### POINT DE VUE HUMAIN

Pour **éviter les souffrances** (physiques et/ou morales) en limitant les accidents de travail et les maladies professionnelles.

#### POINT DE VUE FINANCIER

Pour **réduire les coûts** liés à l'absentéisme, aux accidents de travail ou aux maladies professionnelles.

#### POINT DE VUE JURIDIQUE & POLITIQUE

Pour maintenir l'image de l'organisation ; éviter les condamnations et sanctions financières liées aux obligations légales.

**Ce document permet donc de mieux connaître l'activité des agents et de prendre en considération les risques auxquels ils peuvent être confrontés dans le cadre professionnel.**

